

COMMUNIQUE DE PRESSE 2 JUILLET 2019

Le rattachement des activités de psychiatrie des Hôpitaux du Léman à l'EPSM se prépare activement

Réunis le 26 juin en comité de pilotage, des représentants des directions, du personnel médical et non médical, des usagers des deux établissements (Etablissement Public de Santé Mentale de la Vallée de l'Arve et Hôpitaux du Léman) ont ensemble posé les bases du rattachement des secteurs de psychiatrie du Chablais à l'EPSM au 1^{er} janvier 2020.

Décidée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé en début d'année 2019, l'opération de rattachement juridique, avec maintien d'une psychiatrie de proximité, des secteurs de psychiatrie du Chablais à l'EPSM nécessite un travail conséquent de préparation. Toutes les dimensions ont pu être abordées lors de ce comité de pilotage de suivi afin d'anticiper au mieux le projet qualifié par l'ARS « d'envergure ».

Juridiquement, il s'agit d'une cession des autorisations d'activité de psychiatrie des HDL (en psychiatrie générale et infanto-juvénile) à l'EPSM qui les gèrera au sein d'une même entité : l'EPSM 74. Il sera proposé à l'ensemble des personnels affectés actuellement au pôle de santé mentale des HDL de rejoindre l'EPSM, sans changer la localisation de leur poste. L'autonomie de fonctionnement du pôle sera en effet maintenue et une offre de soin de proximité privilégiée pour les usagers.

L'année 2020 sera mise à profit pour convenir progressivement d'un mode de fonctionnement harmonisé : le quotidien des équipes sur place sera peu bousculé. La culture commune autour de la qualité des bonnes pratiques professionnelles dans la discipline partagée qu'est la santé mentale, sera recherchée comme ferment de cohésion. A cet effet, le dossier informatisé patient Cariatides, en vigueur à l'EPSM, sera déployé dans les unités chablaisiennes et permettra un langage commun. De même, le circuit du médicament sera assuré par la pharmacie de l'EPSM et permettra de mettre en place un livret thérapeutique commun. Une dispensation individuelle nominative pourra être mise en place progressivement.

L'EPSM va conclure avec les HDL, à l'automne, une large convention permettant l'occupation du domaine public (pour les bâtiments dont les HDL sont propriétaires), la poursuite de certaines prestations logistiques (restauration, linge, maintenance biomédicale etc...) et le transfert des conventions et contrat de partenariat concernant la psychiatrie. Pour ce faire, l'enveloppe budgétaire dédiée à la psychiatrie sera réévaluée par l'ARS avant transfert à l'EPSM.

Une fois l'organisation regroupée mise en place en 2020, il s'agira de définir un projet médical qui pourra permettre d'envisager les rénovations architecturales les plus pertinentes pour les secteurs de psychiatrie du Chablais et de définir le projet du nouvel EPSM pour les cinq années à suivre.

Contact presse : Florence QUIVIGER, Directrice de l'EPSM (04 50 25 43 06 ou 06 78 09 44 35)